

Direction générale déléguée à la formation et à la vie universitaire (DGD FVU)

**Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 11 avril 2019**

D06_110419

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, dans l'amphithéâtre de la Maison Jean Kuntzmann après convocation légale, sous la présidence de Nicolas LESCA, Vice-président Formation.

Point à l'ordre du jour : Information concernant la mise en place du Diplôme d'État d'Infirmier en Pratique Avancée (DE IPA)

Membres présents : Valérie CHANAL, Sylviane HENNEBICQ, Romain TINIERE, Jean-Gabriel VALAY, Delphine ALDEBERT-MORIN, Viviane CLAVIER, Séverine RUSSET PENKETH, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Isabelle DELHOTEL, Elise DECEUNINCK, Marie MAZENOT, Martin OUDART, Emmy MARC.

Membres représentés : Thierry MENISSIER (procuration à Valérie CHANAL), Patrice MORAND (procuration à Sylviane HENNEBICQ), Dominique RIEU (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Philippe SALTEL (procuration à Jean-Gabriel VALAY), Pierre GILLOIS (procuration à Delphine ALDEBERT-MORIN), Patricia LADRET (procuration à Séverine RUSSET PENKETH), Christine CHAUBET (procuration à Romain TINIERE), Cédric LAURENT (procuration à Isabelle DELHOTEL), Karin KAMALANAVIN (procuration à Emmy MARC).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : M. Nicolas LESCA, Vice-Président en charge de la Formation.

La création du Diplôme d'Etat d'Infirmier en pratique avancée (DE IPA) est soumise au vote ; le résultat est le suivant :

Membres en exercice	52
Membres présents	14
Membres représentés	9
Nombre de votants	23
Voix favorables	23
Voix défavorables	0
Abstentions	0
Voix non exprimées	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création du Diplôme d'État d'Infirmier en pratique avancée (DE IPA).

Fait à St Martin d'Hères, le 17 avril 2019

Pour le Président et par délégation
Le Vice-président en charge de la Formation

Nicolas LESCA



N. LESCA

Publié le : 13/05/2019

Transmis au Rectorat le : 13/05/2019

**ANNEXE DE L'EXTRAIT DES
DELIBERATIONS
N°D06_110419**

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION

A DELIVRER LE DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE EN SANTE



DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER
DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE en SANTE (IPA)

Table des matières

I.	UNIVERSITES, UFRS ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE EN SANTE (IPA)	2
II.	STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION	2
III.	JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ PROJET PEDAGOGIQUE	2
III-1.	Présentation du Diplôme d'Etat d'infirmier en Pratique avancée.	2
III-2	Le parcours de formation	3
III-3	Publics visés par le diplôme d'état IPA	4
III-4	Conditions d'entrée et validation des première et deuxième années.....	5
III-5	Validation – capitalisation - compensation et Redoublement :	6
III-6	Le jury	7
III-7	Mutualisation avec d'autres formations	8
-	Au service des patients et de leurs proches	8
-	En accord avec les dernières innovations en santé	8
-	En fonction des dernières données de la recherche (« EBN »).....	8
-	En synergie avec le médecin référent	8
-	Dans la continuité des soins et l'amélioration de la qualité du suivi	8
-	En concertation avec l'ensemble des professionnels de santé	8
-	En adéquation avec un référentiel de formation, un nouveau décret de compétences	8
III-9	Contenu et type d'enseignement pour la deuxième année : MENTION	12
III- 10	Politique des stages et cahier des charges du mémoire	23
III- 11	Choix de la mention de DE2.....	25
III- 12	Co-habilitations :.....	25
IV.	NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE.....	26
V.	MOYENS AFFECTES A LA FORMATION.....	26
V-1	Composition du Comité de pilotage régional et des comités de pilotage locaux	26
V-2	Equipe pédagogique.....	28
V-3	Locaux	32
V-4	Financiers.....	32
VI.	NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION.....	32
VII.	DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS	32

I. UNIVERSITES, UFRS ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE EN SANTE (IPA)

CLERMONT-FERRAND : Université Clermont Auvergne – UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

SAINT-ETIENNE : Université Jean-Monet – UFR de Médecine Jacques LISFRANC

LYON : Université Lyon 1 – Faculté de Médecine Lyon-Est

LYON : Université Lyon 1 – Faculté de Médecine Lyon-Sud Charles MERIEUX

GRENOBLE : Université Grenoble Alpes – Faculté de Médecine

II. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP).

III. JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ PROJET PEDAGOGIQUE

La présente demande vise à proposer le **Diplôme d'Etat d'infirmier en Pratique Avancée**.

III-1. Présentation du Diplôme d'État d'infirmier en Pratique avancée.

Le diplôme est une nouvelle formation diplômante qui confère le grade de Master. Cette formation vise à former des auxiliaires médicaux en initiant le dispositif par la profession infirmière mais avec la vocation d'élargir l'offre à d'autres professions paramédicales pour renforcer les coopérations entre les professionnels de santé. Cette démarche a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre de nouvelles modalités d'exercice. Elle redéfinit les axes de collaboration avec le personnel médical et renforce la coopération entre les professionnels de santé. Cette formation trouve sa source dans le Chapitre II : Innover pour préparer les métiers de demain, à l'Article 119 de la Loi N° 2016-41 du 26/01/2016 dite « Loi de modernisation de notre système de santé ».

Cet article est à l'origine de l'article L. 4301-1 du Code de la santé publique qui introduit l'exercice en pratique avancée par les auxiliaires médicaux au sein d'une équipe coordonnée par un médecin. Cette nouvelle forme d'exercice reprend et complète l'article 51 de la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » (HPST) 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires qui prévoyait la mise en œuvre de protocoles de coopération. Elle découle également du rapport de la mission cadres hospitaliers présentée par Chantal de Singly le 11 septembre 2009 qui avaient initié ce concept pour répondre aux nouveaux besoins de la population et aux évolutions des organisations sanitaires et médico-sociales.

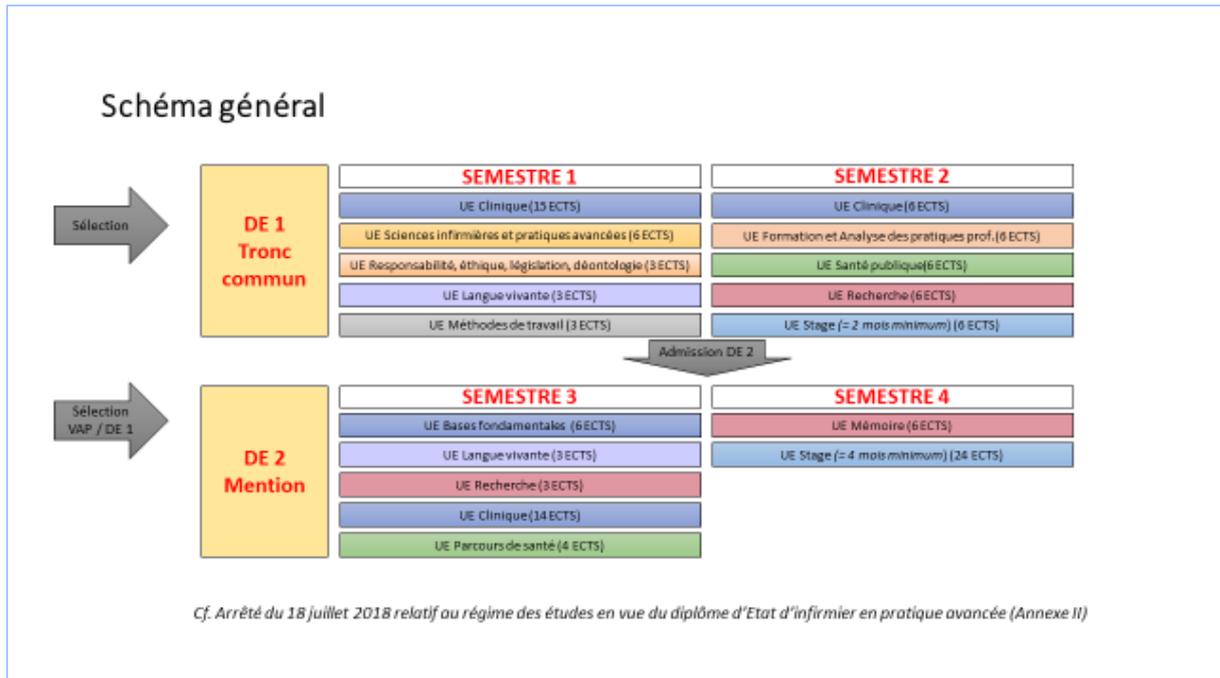
Conformément à l'arrêté relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, ce programme s'adresse en priorité à des personnes diplômées dotées d'une solide expérience clinique. Il a été conçu afin de développer leur expertise, mais également d'acquérir les compétences nouvelles nécessaires à un exercice futur de Praticien en santé ayant la maîtrise de gestes, d'actes relevant du transfert de compétence médicale. En ce qui concerne les infirmiers, la fonction d'infirmier de pratique avancée est définie en France dans le rapport HAS de janvier 2007 « coopération entre professionnels, pratiques avancées, transfert et partage de compétences ». Elle a été précisée en 2014 par la DGOS à partir de la notion de profession réglementée avec la possibilité d'un exercice du métier au-delà du champ de compétence défini réglementairement. Il s'agit d'une pratique globale, différente d'une pratique centrée sur la maîtrise d'un champ disciplinaire (logique de spécialisation) avec la nécessité de prises de décisions complexes qui renvoie le professionnel à un positionnement sur les champs de la décision médicale. Les finalités exprimées alors par la DGOS étaient :

- d'apporter une réponse aux tensions de démographie médicale et améliorer les problèmes d'accès aux soins,
- de contenir l'augmentation des coûts de santé,
- d'améliorer les perspectives de carrière des professions paramédicales,
- d'adapter la réponse à l'évolution de la demande de soins et promouvoir la qualité des soins.

III-2 Le parcours de formation

Le parcours de formation est conçu comme un cycle complet composé de quatre semestres. Il comprend une première année commune et une deuxième année composée de 4 mentions.

Les apprenants du DE IPA seront inscrits sur la plateforme UNESS (par dérogation en raison du faible nombre) et moyennant un coût conventionné.



1/ Description de la première année commune (DE1) :

La première année de la mention Pratiques Avancées du Diplôme d'Etat permet aux apprenants d'acquérir :

- des bases fondamentales, transversales intégrant l'épistémologie des sciences infirmières et communes à toutes les spécialités médicales citées dans le décret relatif aux IPA, et ce au travers de deux semestres communs (première année ou DE1 S1- première année ou DE1 S2)
- les bases épidémiologiques, éthiques, de principe de mise en œuvre d'une recherche clinique, de lecture et rédaction de mémoires scientifiques et d'anglais médical.

Le premier semestre comporte des enseignements théoriques.

Le deuxième semestre du DE (DE1 S2) est conçu en alternance permettant d'associer la formation théorique et le stage pratique. Ainsi, le stage de 8 semaines en fin de première année S2 permettra aux apprenants de se confronter aux situations cliniques nouvelles à travers l'observation des gestes, des pratiques, et d'un périmètre de métiers nouveaux sous la responsabilité et la supervision des tuteurs professionnels. Le choix du sujet et du lieu de stage est fonction de la mention envisagée et du projet professionnel de chaque apprenant.

Les modalités pédagogiques s'articulent autour de la validation de 6 compétences notifiées dans un portfolio de stage qui permettra, en outre, d'attribuer les ECTS des stages :

- évaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées,
- définir et mettre en œuvre le projet de soin du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé,

Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée Universités Région AuRA

- concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation thérapeutique,
- organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés,
- mettre en place et conduire les actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique,
- rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques.

La première année S2 permettra donc de renforcer les connaissances concernant la recherche clinique mais aussi d'acquérir les bases de savoir médical indispensables pour asseoir une pratique impliquant des transferts de compétences.

A l'issue de la première année, les apprenants confirment leur choix de leur mention dans le DE en pratique avancée. Ils pourront choisir une des quatre mentions figurant dans l'article R.4301-2 du décret relatif à l'exercice d'infirmier en pratique avancée. D'autres voies d'orientation en fin de la deuxième année peuvent être envisageables.

2/ Description de la seconde année (DE2) : les mentions (4)

Mention 1 : Pathologies chroniques stabilisées : prévention et poly-pathologies courantes en soins primaires

Mention 2 : Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale

Mention 3 : Oncologie et hémato-oncologie

Mention 4 : Santé Mentale et Psychiatrie

Cette deuxième année permet aux apprenants d'acquérir les compétences théoriques et cliniques appliquées à leur domaine de spécialité. Elle se décline en deux semestres DE2 S3 et DE2 S4. A la fin de la première année, les apprenants choisissent une des quatre mentions obligatoires. Le S3 présente des temps d'enseignements théoriques permettant d'approfondir le domaine en question en développant une véritable expertise (connaissance des manifestations pathologiques, des gestes, des méthodes de diagnostic, les traitements qui permettront le transfert de compétence).

Le S4 est l'occasion d'effectuer le stage de 4 mois qui permettra de mettre en application les savoirs et les savoir-agir, ainsi que les enseignements d'initiation à la recherche notamment par rédaction d'un mémoire de fin de master (art. 6 de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master et l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master). Cette deuxième année permettra également aux apprenants d'appréhender des diagnostics et des situations cliniques. Le travail personnel de recherche clinique, restitué au travers du mémoire de stage, nécessite que les données générales d'enseignement (théoriques, méthodologiques et appliqués) ainsi que la démarche de recherche soient maîtrisées.

III-3 Publics visés par le diplôme d'état IPA

- Personnes titulaires d'un diplôme d'état d'infirmier conférant le grade de licence ;
- Personnes bénéficiant des validations prévues aux articles L. 613-3 à 5 du Code de l'Éducation dans les disciplines des champs sus-cités.
- Personnes titulaires d'un diplôme d'infirmier de l'Union Européenne au moins de niveau licence ou grade de licence permettant l'exercice de leur profession en France.

III-4 Conditions d'entrée et validation des première et deuxième années

MODALITES DE SELECTION

Les candidatures seront déposées par le biais de la plateforme e-candidat pour chacune des UFRs partenaires.

ENTREE EN D.E. 1ERE ANNEE	ENTREE EN D.E. 2EME ANNEE
Conditions d'admission : Etre titulaire du DE d'Infirmier Etre inscrit(e) au Conseil de l'Ordre des Infirmiers de son département Justifier d'une ancienneté de trois ans dans l'exercice professionnel infirmier	Conditions : Avoir validé la première année du DE IPA Etre titulaire du DE IPA mais souhaitant changer de domaine d'intervention (Art. 3) Par le biais du dispositif de la Validation des Acquis Professionnels (VAP)
Pièces justificatives : Dossier de candidature Lettre de motivation, comprenant une description du projet professionnel Copie Diplôme d'Etat Infirmier Curriculum Vitae Attestation inscription Ordre infirmier (<i>exigée à l'admission</i>) Justificatifs d'une ancienneté de trois ans dans l'exercice professionnel infirmier	Pièces justificatives : En fonction du dispositif d'entrée

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Durant les deux années du DE-IPA, les apprenants relèvent administrativement de l'UFR de Médecine dans laquelle ils ont procédé à leur inscription.

La gestion des demandes d'inscription administratives est assurée par le Service de Scolarité de chaque UFR de Médecine partenaire de la Région AuRA (Clermont, Grenoble, Lyon ou Saint-Etienne). Les commissions d'admission et jurys sont conformes à l'arrêté Master. Les inscriptions pédagogiques sont réalisées par le Service de la Scolarité pour toutes les mentions suivies par les apprenants au cours de chaque semestre.

ETUDE DES CANDIDATURES

Composition du jury :

L'étude du dossier de candidature est réalisée par un jury composé de membres de l'équipe pédagogique du DE regroupant enseignants universitaires et professionnels infirmiers :

- Un représentant Universitaire et un représentant IFSI pour chaque ville Universitaire
- Le président de jury est le responsable régional de la formation ou son représentant.

Critères d'admission et de classement :

- Evaluation de la motivation et du projet professionnel
- Parcours professionnel et formations complémentaires
- Travaux et missions accomplis

Calendrier de sélection (date de jury, date de publication des résultats, 2^{ème} session de sélection) :

- Dépôt de candidature du 15 juin au 15 juillet
- Jury semaine 30
- Publication des résultats semaine 30
- 2^{ème} session de sélection si nécessaire semaine 35
- Publication des résultats semaine 36

III-5 Validation – capitalisation - compensation et Redoublement :

Contrôle des connaissances pour le DE1 :

Il comprendra :

- un contrôle des connaissances lors des séminaires 2 et 4 sous forme de rendu de travaux personnels
- des contrôles continus sur tablette dans chacune des facultés au S1 et S2 s'appuyant sur des QCM, des dossiers progressifs...
- une évaluation finale sur tablette

Les contrôles continus comptent pour 30% et les évaluations pour 60% de l'évaluation finale.

Contrôle des connaissances pour le DE2 :

Les modalités sont identiques pour le S3

Pour le S4 (stage), l'évaluation porte sur la validation du stage, les notes du mémoire et de sa soutenance

Une unité d'enseignement est acquise :

- Dès lors que la moyenne des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20, elle est alors définitivement acquise et capitalisée. Elle est transférable dans une autre mention.
- Les UE se compensent chaque semestre en l'absence de note éliminatoire.
- Une note éliminatoire est fixée à 7/20 pour une UE. Dans le cas où l'apprenant obtient une note inférieure à la note éliminatoire, sa validation est requise pour la poursuite d'étude.
- Chaque UE comporte deux sessions d'examen.

Un semestre est validé :

Dès lors que l'apprenant valide chacune des UE qui le composent.

Une note supérieure ou égale à 10/20 est nécessaire au rapport de stage de deuxième année correspondant à la mention désirée par l'apprenant (pathologies chroniques stabilisées, maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale, oncologie et hémato-oncologie, santé mentale) afin de pouvoir valider la mention correspondant en DE2.

L'admission en DE2 des apprenants est de droit après validation des deux semestres de la première année.

Si un apprenant a obtenu au moins 48 ECTS, le jury peut l'autoriser à passer en DE2. Il devra valider les UE manquantes en DE2.

En dessous de 48 ECTS, il doit redoubler, les ECTS acquis étant capitalisés.

Les apprenants ayant obtenu moins de 30 ECTS au terme du S1 et S2 pourront être autorisés à refaire la deuxième année après avis de l'équipe pédagogique.

L'inscription dans une des mentions de DE2 est accordée par l'équipe pédagogique au vu d'un dossier présenté par l'apprenant et comportant un projet professionnel argumenté.

L'apprenant peut demander une interruption de sa formation entre le S1 et le S3, d'une durée maximale d'une année. Cette demande est soumise à l'autorisation par le jury du DE.

Le redoublement en deuxième année n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury.

Stages :

La validation de chaque stage doit être obtenue pour valider l'année du DE1 et du DE2.

III-6 Le jury

La composition des jurys du DE d'Infirmier en Pratiques Avancées (et des commissions de jury) sont arrêtées par les Présidents des Universités partenaires, selon les règles en vigueur sous couvert des Doyens-Directeurs des UFRs de Médecine concernées. Cette proposition est élaborée en accord avec l'équipe pédagogique.

Le jury du Diplôme d'Etat est présidé par le responsable du DE (préalablement désigné par les partenaires facultaires) et comprend les responsables de mentions présidents des commissions de jury ci-dessous.

Il est prévu 7 Commissions de Jury, respectivement :

- Commission régionale des candidatures en DE1 et DE2 comportant les responsables pédagogiques de chaque université (réfèrent médical et réfèrent infirmier).
- Commissions locales de Jury de délibération par semestre du S1 et du S2 DE1 et du S3 du DE2.
- Commission régionale de Jury du Diplôme d'Etat à l'issue du DE2, compétente pour les apprenants du DE 2.
- Commission régionale de Jury de la mention 1 « **Prévention et poly-pathologies courantes en soins primaires** », compétente pour les apprenants inscrits en prévention et poly-pathologies courantes en soins primaires en DE2, placée sous la responsabilité du responsable médical universitaire de la mention à l'UFR de Médecine de Grenoble.
- Commission régionale de Jury de la mention 2 « **Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale** » : compétente pour les apprenants inscrits en Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale en DE2, placée sous la responsabilité du responsable médical universitaire de la mention à l'UFR de Médecine de Saint-Etienne.
- Commission régionale de Jury de la mention 3 « **Oncologie et hémato-oncologie** » : compétente pour les apprenants inscrits en Oncologie et hémato-oncologie en DE2, placée sous la responsabilité du responsable médical universitaire de la mention à l'UFR de Médecine de Lyon.
- Commission régionale de Jury de la mention 4 « **Santé Mentale et Psychiatrie** » : compétente pour les apprenants inscrits en Santé Mentale en DE2, placée sous la responsabilité du responsable médical universitaire de la mention à l'UFR de Médecine de Clermont-Ferrand.

Chaque Commission de Jury est présidée par le responsable de la mention correspondant et comprend des membres de l'équipe pédagogique et des responsables des unités principales.

Dans la pratique, à la fin de chacune des sessions d'examens de chaque semestre, les Commissions de Jury collectent les notes fournies par les unités d'enseignement, établissent la moyenne semestrielle de chaque apprenant pondérée par les coefficients (cf. tableaux en section III-9).

Après délibération, le jury dispose des notes proposées par les commissions. Le Jury du DE délibère sur les notes fournies par les Commissions et valide les crédits des unités acquises, ainsi que le semestre d'étude s'il est acquis. Le Jury de DE délibère à la fin de l'année de Diplôme d'Etat DE2 pour l'attribution du diplôme de DE.

III-7 Mutualisation avec d'autres formations

L'optimisation des moyens pédagogiques a été recherchée en mutualisant les enseignements du Diplôme d'Etat de Pratiques Avancées en Santé avec des UE d'autres masters existants dans les Universités de la région Auvergne Rhône Alpes.

Ultérieurement, selon les enseignements nouvellement créés pour d'autres cursus de santé au sein des Universités impliquées, l'équipe pédagogique pourra mutualiser avec ces derniers dans le parcours de formation.

III-8 Contenu et type d'enseignement pour la première année : TRONC COMMUN

La pratique avancée favorise la diversification de l'exercice des professionnels paramédicaux et débouche sur le développement des compétences vers un haut niveau de maîtrise. Etre IPA, c'est être :

- Au service des patients et de leurs proches
- En accord avec les dernières innovations en santé
- En fonction des dernières données de la recherche (« EBN »)
- En synergie avec le médecin référent
- Dans la continuité des soins et l'amélioration de la qualité du suivi
- En concertation avec l'ensemble des professionnels de santé
- En adéquation avec un référentiel de formation, un nouveau décret de compétences

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

➤ UE Clinique (CM, ED, TP) (15 ECTS)

Les enseignements de l'UE Clinique sont organisés au premier et au deuxième semestre de la formation.

Cet enseignement est destiné à :

- Apporter aux apprenants les connaissances nécessaires sur la sémiologie, les investigations, la thérapeutique, et l'évaluation des patients atteints de pathologies prises en charge dans le cadre de l'exercice infirmier en pratique avancée, y compris dans le champ des soins primaires ;
- Mettre les apprenants en capacité d'utiliser les différentes données du dossier patient, intégrant les éléments cliniques, d'examen complémentaires et thérapeutiques.

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Identifier les grands principes de sémiologie.
- Etre capable de conduire un interrogatoire et de réaliser un examen clinique spécifique, de synthétiser des informations cliniques, analyser des résultats et motiver une décision clinique.
- Réaliser une évaluation clinique, prendre une décision clinique, évaluer et ajuster les résultats de l'intervention.
- Expliquer les principaux types d'examen complémentaires.
- Comprendre la signification des principaux marqueurs pathologiques (valeurs physiologiques et pathologiques) ou d'imagerie.
- Analyser les données recueillies et les intégrer dans un processus de décision clinique.
- Evaluer la pertinence et les effets des décisions cliniques, et réajuster si nécessaire.
- Approfondir les principes de bon usage du médicament.
- Connaître les facteurs de variabilité de la réponse au médicament.
- Connaître les principales thérapeutiques non médicamenteuses, ainsi que leurs indications, contre-indications et effets secondaires.
- Identifier les signes d'une pathologie d'origine iatrogène.

➤ **UE Sciences infirmières et pratique avancée (CM, ED, TP) (6 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- comprendre les fondements de l'exercice infirmier en pratique avancée, à travers l'apprentissage des concepts, modèles et théories en sciences infirmières,
- approfondir l'épistémologie et les analyses critiques des sciences infirmières,
- approfondir la relation thérapeutique.

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Maitriser les définitions, rôles, missions, modalités d'exercice en pratique avancée.
- Consolider les concepts mobilisés dans les sciences infirmières en lien avec la pratique avancée.
- Maitriser :
 - ✓ les modèles et théories en sciences infirmières,
 - ✓ les principes de l'épistémologie,
 - ✓ les principaux éléments de l'histoire des soins infirmiers.

➤ **UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie (CM, ED, TP) (3 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- faire connaître :
- les règles de déontologie et les principes d'éthique liés à l'exercice professionnel en pratique avancée,
- les principes juridiques de l'exercice professionnel en pratique avancée, notamment lié au consentement aux soins et à l'interprofessionnalité ;
- développer une approche éthique et réflexive dans les soins infirmiers en pratique avancée.

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Sur le plan de la responsabilité, maîtriser les grands principes juridiques de l'exercice infirmier en pratique avancée.
- Sur le plan de l'éthique, développer la réflexion éthique et l'analyse réflexive de tout acte ou prise en charge infirmière notamment en pratique avancée (bienveillance, non malveillance, autonomie, privation de liberté, justice etc.).

➤ **UE Langue vivante (3 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à acquérir les connaissances en anglais médical permettant d'appréhender la lecture d'articles scientifiques dans les domaines d'intervention de l'infirmier en pratique avancée.

➤ **UE Méthodes de travail (3 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- former pour permettre l'acquisition de l'ensemble des compétences numériques transversales (information et données, communication et collaboration, création de contenu, protection et sécurité) et les compétences numériques spécifiques à l'exercice d'un infirmier en pratique avancée (par ex. appareils de santé connectés, données sensibles, etc.),
- certifier les compétences à l'aide d'un des référentiels en vigueur (par ex. Pix) avec une attention particulière portée sur le domaine de la recherche bibliographique.

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

➤ **UE Clinique (6 ECTS)**

Voir descriptif au premier semestre.

➤ **UE Formation et analyse des pratiques professionnelles (CM, ED, TP) (6 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- faire connaître :
- les grandes théories de l'apprentissage,
- les principes des pratiques interprofessionnelles ;
- apprendre à maîtriser :
 - ✓ l'ingénierie de la formation et pédagogique, ainsi que les principes de l'évaluation des pratiques professionnelles,
 - ✓ les fondamentaux en gestion des risques et en démarche qualité ;
 - ✓ acquérir des compétences de gestion de projet.

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Etre en capacité de concevoir et mettre en œuvre des actions de formation, notamment interprofessionnelles.
- Etre capable de mener une démarche de gestion des risques et une démarche qualité.

➤ **UE Santé Publique (CM, ED, TP) (6 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- approfondir les éléments de l'organisation du système de santé :
- les grands principes de santé publique, d'épidémiologie, des politiques de santé et de leurs financements,
- les principes de l'évaluation des systèmes de santé ;
- maîtriser le fonctionnement des parcours de santé et des programmes d'éducation à la santé ;
- maîtriser les usages numériques et objets connectés au sein des parcours de santé.
- A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir atteint les objectifs suivants :
- Etre capable de :
 - ✓ concevoir, coordonner, organiser et évaluer des parcours de santé,
 - ✓ connaître les principes de santé publique et les principes d'épidémiologie,
 - ✓ participer, coordonner et animer un programme d'éducation à la santé, de prévention, de dépistage et d'éducation thérapeutique.

➤ **UE Recherche (CM, ED, TP) (6 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- présenter et expliquer :
 - ✓ les principes et méthodologies de la recherche, et comprendre les processus expérimentaux mis en œuvre,
 - ✓ le cadre réglementaire de l'investigation et les bonnes pratiques cliniques,
 - ✓ la méthodologie de recherche bibliographique,
 - ✓ les éléments d'analyse critique de la littérature scientifique et des données existantes.

➤ **UE Stage 1 : durée 4 mois (6 ECTS)**

Les objectifs du stage sont de :

- développer les compétences cliniques de l'infirmier en pratique avancée ;
- observer et analyser le fonctionnement d'une structure prenant en charge la santé d'une population ;
- décrire et analyser un aspect de l'exercice professionnel observé en lien avec les missions de l'infirmier en pratique avancée.

**Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée
Universités Région AuRA**

➤ **Présentation des mentions et domaines d'intervention en pratique avancée**

Cette présentation est destinée à découvrir les différents aspects de l'exercice infirmier en pratique avancée dans les domaines d'intervention définis par le code de la santé publique.

Tableau : contenu et type d'enseignement pour la première année S1 et S2

Semestre	N° des UE	Intitulé des UE	Crédits européens	Coefficients	Nature des enseignements		
					CM *	TD	Travail Personnel
DE 1 - SEMESTRE 1 et SEMESTRE 2	UE1	Clinique 1	15	5	X	X	X
	UE 2	Sciences infirmières et pratique avancée	6	2	X	X	X
	UE 3	Responsabilité, éthique, législation, déontologie	3	1	X	X	X
	UE 4	Anglais	3	1		X	X
	UE 5	Méthodes de travail	3	1	X	X	X
	UE 6	Clinique 2	6	2	X	X	X
	UE 7	Formation analyse pratiques professionnelles (dont Raisonnement et démarche clinique)	6	2	X	X	X
	UE 8	Santé Publique	6	2	X	X	X
	UE 9	Recherche	6	2	X	X	X
	UE 10	Stage	6	2			X
			TOTAUX	60			

** les CM seront réalisés en présentiel et en enseignement à distance*

Organisation pratique : Quatre séminaires se dérouleront en présentiel dans chacune des 4 villes Universitaires, sur des sessions de 3,5 jours.

III-9 Contenu et type d'enseignement pour la deuxième année : MENTION

SEMESTRE 3 (30 ECTS)

I - UE(s) communes à l'ensemble des mentions (6 ECTS)

➤ **UE Recherche (3 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à connaître :

- le traitement et l'analyse de données scientifiques,
- l'élaboration d'une question scientifique et d'une hypothèse de travail et la construction d'un protocole de recherche,
- les bases de la communication et de la valorisation de la recherche.

➤ **UE Langue vivante (3 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à renforcer les connaissances en anglais médical acquises en premier semestre.

II - UE(s) spécifiques à la mention choisie (24 ECTS)

Les unités d'enseignement qui suivent sont à décliner en fonction du choix de l'apprenant entre les mentions suivantes :

1. Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires ;
2. Oncologie et hémato-oncologie ;
3. Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale ;
4. Psychiatrie et santé mentale.

Pour chacune des mentions, les enseignements suivants sont proposés :

- UE Bases fondamentales (6 ECTS)
- UE Clinique (14 ECTS)
- UE Parcours de Santé (4 ECTS)

1. Mention pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires

➤ **UE Bases fondamentales (6 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques ;
- appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.

➤ **UE Clinique (14 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- connaître et analyser la sémiologie des pathologies listées dans la mention pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires ;
- comprendre les relations entre les pathologies et leurs marqueurs biologiques (valeurs physiologiques et pathologiques). ;
- connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments ;
- connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique ;
- connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité ;
- connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies ;

Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée Universités Région AuRA

- connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes ;
- connaître les éléments de surveillance biologique et d'imagerie médicale ;
- connaître les comportements des patients atteints des pathologies visées.

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées :
 - ✓ Analyser et évaluer l'état de santé dans ses différentes composantes (médicales, psychologiques, sociales...) tout au long de son parcours et la situation de la personne en prenant en compte le contexte de vie, les différentes pathologies et les différents traitements, notamment grâce à l'évaluation au domicile du patient.
 - ✓ Définir des actions de prévention pertinentes (vaccinations recommandées, dépistage organisé de cancers, recherche d'infections sexuellement transmissibles, facteurs de risque cardio-vasculaires, addictions) et en assurer le suivi.
 - ✓ Identifier les examens et tests à réaliser en fonction de la pathologie et les mettre en œuvre.
 - ✓ Identifier par un questionnement adapté, en face-à-face ou à distance, des événements de vie pouvant avoir un impact sur la situation du patient.
 - ✓ Repérer des événements indésirables associés aux soins et contribuer au bilan préparatoire à la déclaration par le médecin traitant.
 - ✓ Identifier les troubles cognitifs par un questionnement adapté et un examen clinique.
 - ✓ Évaluer l'état nutritionnel et interpréter l'évaluation paraclinique de l'état nutritionnel.
 - ✓ Évaluer la perte d'autonomie et ses conséquences à l'aide d'échelles et grilles validées et adaptées au contexte (notamment échelles de mesure des capacités fonctionnelles, sommeil, état nutritionnel, qualité de vie).
 - ✓ Analyser les besoins en soins de support et en accompagnement social aux différentes étapes du parcours de soins et savoir orienter la personne en conséquence.
 - ✓ Évaluer, par un questionnement adapté et par l'examen clinique, l'observance, les effets indésirables et les effets secondaires des traitements.
 - ✓ Analyser les risques de décompensation potentiellement liés à la non prise du traitement, à la consommation d'alcool et autres substances, aux changements de conditions de vie ...
 - ✓ Identifier les complications et les risques de complication liés à la pathologie du patient.
 - ✓ Identifier les situations d'urgence et prendre les mesures appropriées.
- Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé :
 - ✓ Analyser la pertinence de la prescription d'examens complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation du patient.
 - ✓ Analyser la pertinence du renouvellement de traitement médicamenteux et les adaptations nécessaires du dosage et de l'heure de prise à partir de l'analyse de l'état de santé du patient.
 - ✓ Analyser l'activité physique et la pratique sportive et évaluer les besoins.
 - ✓ Analyser la pertinence du renouvellement de prescription médicale d'actes infirmiers.
 - ✓ Analyser la pertinence du renouvellement de prescription et les adaptations nécessaires de la posologie d'aliments diététiques destinés à des fins médicales spécialisées, de dispositifs médicaux, de dispositifs d'aide à la vie.
 - ✓ Analyser et évaluer la perte d'autonomie et identifier les démarches administratives permettant l'obtention d'aides au maintien à domicile.
 - ✓ Définir un projet de soin dans des situations complexes : troubles du comportement, refus de soin, dénutrition, douleur, fin de vie ...
 - ✓ Définir un projet de soin portant sur les modifications thérapeutiques des modes de vie en fonction de la pathologie.

➤ **UE Parcours de Santé (4 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation des parcours de santé ;
- assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital ;

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique :
 - ✓ Définir, mettre en œuvre et évaluer les actions pertinentes favorisant l'adhésion du patient à son traitement.
 - ✓ Concevoir et mettre en œuvre des actions recommandées de prévention et d'éducation thérapeutique en fonction de la pathologie aux différentes étapes du parcours du patient.
 - ✓ Définir et anticiper les besoins en soins de support et en accompagnement social aux différentes étapes du parcours de soins, pour mieux aider et orienter le patient et prévenir les ruptures de soins.
 - ✓ Aider le patient à développer des compétences d'auto-soin.
 - ✓ Analyser les besoins du patient au regard des difficultés de la vie courante et apporter les conseils adaptés.
 - ✓ Délivrer les conseils nutritionnels correspondant aux recommandations pour la population générale et dans certaines situations.
 - ✓ Relayer auprès du patient les actions de prévention nationale.
 - ✓ Identifier les risques d'épuisement de l'aidant et mettre en œuvre les actions adaptées.
 - ✓ Identifier les risques de maltraitance, repérer les situations de maltraitance et mettre en œuvre les actions adaptées.
 - ✓ Identifier les besoins des familles et aidants naturels et professionnels.
 - ✓ Concevoir et mettre en œuvre des actions de soutien et d'accompagnement des aidants, de la famille et de l'entourage.
- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés :
 - ✓ Participer à l'organisation des activités entre le premier et le second recours, en ville et en établissement de santé, pour une meilleure gestion du parcours du patient, notamment face à des situations complexes.
 - ✓ Organiser avec les autres intervenants le parcours de santé de personnes vulnérables et polyopathologiques dans un but préventif, curatif ou palliatif.
 - ✓ Identifier les facteurs psychologiques, médicaux et sociaux limitant le rétablissement du patient et les différents acteurs du parcours de son rétablissement.
 - ✓ Identifier les enjeux de la mise à jour des bases de données et des registres liés aux pathologies chroniques et les renseigner.

2. Mention oncologie et hémato-oncologie

➤ **UE Bases fondamentales (6 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques ;
- appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.

➤ **UE Clinique (14 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- connaître et analyser la sémiologie des pathologies

Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée Universités Région AuRA

- comprendre les relations entre les pathologies et leurs marqueurs biologiques (valeurs physiologiques et pathologiques);
- connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments ;
- connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique ;
- connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité ;
- connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies ;
- connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes ;
- connaître les éléments de surveillance biologique et d'imagerie médicale ;
- connaître les comportements des patients atteints des pathologies visées.

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées :
 - ✓ Orienter l'examen clinique en fonction de la nature du cancer, de l'anamnèse, des symptômes recueillis et des hypothèses émises.
 - ✓ Évaluer les fragilités du patient dans ses différentes composantes (médicales, psychologiques, sociales ...) tout au long de son parcours afin de définir des actions de prévention.
 - ✓ Utiliser les scores d'évaluation des fragilités, de la qualité de vie, des toxicités.
 - ✓ Évaluer l'impact des fragilités sur l'observance du traitement et sur les effets secondaires.
 - ✓ Évaluer et caractériser la douleur dans ses différentes composantes étiologiques.
 - ✓ Évaluer l'efficacité des traitements de support mis en place (traitements antalgiques, traitements anti-émétiques, traitements anxiolytiques ...).
 - ✓ Identifier et évaluer, par un questionnement adapté et par l'examen clinique, les effets indésirables et les effets secondaires des traitements anti-cancéreux.
 - ✓ Analyser les besoins en soins de support et en soins palliatifs aux différentes étapes du parcours de soins.
 - ✓ Identifier les situations présentant une urgence oncologique du fait d'un pronostic vital potentiellement engagé à court terme, pour les orienter vers une prise en charge médicale.
 - ✓ Identifier les situations présentant une urgence psychologique pour les orienter vers une prise en charge adaptée.
- Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé :
 - ✓ Analyser la pertinence de la demande d'examens complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation : hémogramme, hémoculture, ECBU, marqueurs tumoraux selon recommandations, bilan hépatique, bilan d'hémostase, ionogramme, bilan rénal, bilan nutritionnel, ECG, gaz du sang ...
 - ✓ Identifier l'ensemble des différents traitements anti-cancéreux, leurs modes d'administration.
 - ✓ Identifier et caractériser les effets indésirables de ces traitements nécessitant un avis médical systématique.
 - ✓ Identifier dans le cadre du programme personnalisé de soin les enjeux du traitement anti-cancéreux.
 - ✓ Analyser la pertinence du renouvellement de la prescription d'anti-cancéreux et de l'adaptation éventuelle dans le cadre d'une procédure établie à partir des enjeux du traitement.
 - ✓ Identifier les risques associés au renouvellement du traitement.
 - ✓ Identifier et rechercher l'ensemble des informations nécessaires dans le cadre du renouvellement d'un traitement conformément aux procédures écrites (informations sur l'ensemble des traitements du patient...).
 - ✓ Identifier les interactions potentielles entre les différents traitements.
 - ✓ Evaluer l'efficacité et les risques de toxicité des traitements et soins de support et analyser la pertinence de leur renouvellement de la prescription et des adaptations nécessaires :

- traitements symptomatiques et de traitements des effets indésirables et des complications des traitements systémiques spécifiques des cancers et de la radiothérapie,
 - solutions pour nutrition parentérale,
 - traitements antalgiques,
 - aliments diététiques destinés à des fins médicales spécialisées,
 - dispositifs médicaux.
- ✓ Identifier et caractériser les situations de renouvellement et d'adaptation des traitements et soins de support nécessitant un avis médical systématique.
 - ✓ Identifier les prothèses adaptées à la situation du patient.
 - ✓ Analyser la pertinence du renouvellement de prescription d'actes infirmiers.
 - ✓ Identifier les services de soins de support appropriés pour orienter les familles et les patients.

➤ **UE Parcours de Santé (4 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation des parcours de santé ;
- assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital ;

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique :
 - ✓ Définir et mettre en œuvre les actions pertinentes favorisant l'adhésion du patient à son traitement.
 - ✓ Identifier et mettre en œuvre les actions de dépistage d'effets secondaires potentiels en fonction de l'étape du parcours du patient.
 - ✓ Analyser les besoins du patient en conseils et accompagnement en fonction de sa situation.
 - ✓ Concevoir et mettre en œuvre des conseils et des actions de soutien psychologique adaptés à la situation du patient en fonction des différentes étapes de son parcours en cours et post-traitement.
 - ✓ Accompagner le patient en vue de sa réinsertion sociale et professionnelle dans le cadre de l'après-cancer.
 - ✓ Concevoir et mettre en œuvre des actions de soutien et d'accompagnement des aidants, de la famille et de l'entourage en fonction des différentes étapes du parcours du patient.
- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés :
 - ✓ Coordonner la prise en charge du patient et organiser les relais entre la ville et les établissements de santé et au sein des établissements pour une meilleure gestion de son parcours, notamment face à des situations complexes.
 - ✓ Organiser les files actives de patients pour réduire les délais de prise en charge.
 - ✓ Accompagner la réflexion éthique de l'équipe concernant l'accompagnement personnalisé de la fin de vie et le suivi des directives anticipées.
 - ✓ Identifier les facteurs psychologiques, médicaux et sociaux limitant le rétablissement du patient et les différents acteurs du parcours de son rétablissement.

3. Mention maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale

➤ **UE Bases fondamentales (6 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques ;
- appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières.

➤ **UE Clinique (14 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- connaître et analyser la sémiologie des pathologies
- comprendre les relations entre les pathologies et leurs marqueurs biologiques (valeurs physiologiques et pathologiques). ;
- connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments ;
- connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique ;
- connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité ;
- connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies ;
- connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes ;
- connaître les éléments de surveillance biologique et d'imagerie médicale.
- connaître les comportements des patients atteints des pathologies visées.

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées :
 - ✓ Évaluer l'état de santé du patient dans ses différentes composantes (médicales, psychologiques, sociales...) tout au long de son parcours et définir des actions de prévention pertinentes.
 - ✓ Conduire un entretien visant à évaluer la qualité de vie du patient, en face-à-face ou à distance.
 - ✓ Identifier et évaluer, par un questionnaire adapté et par l'examen clinique, l'observance, les effets indésirables et les effets secondaires des traitements.
 - ✓ Identifier et analyser les signes et les symptômes généralistes et spécifiques (symptômes urémiques, de l'anémie, de sub OAP, de l'acidose, de l'hypertension artérielle, de l'hyperphosphorémie...).
 - ✓ Prescrire les bilans biologiques et identifier les marqueurs qui sortent des cibles.
 - ✓ Évaluer l'état nutritionnel et la dénutrition éventuelle.
 - ✓ Évaluer les facteurs de risque rénaux.
 - ✓ Évaluer les facteurs de risque cardio-vasculaire.
 - ✓ Identifier les anomalies de la fonction rénale, des taux d'immunosuppresseurs et les situations d'urgence.
 - ✓ Identifier les complications liées aux traitements médicamenteux.
- Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé :
 - ✓ Identifier les examens complémentaires à réaliser auprès des patients et des donneurs vivants avant et après la greffe rénale, notamment les examens permettant d'évaluer la tolérance et l'efficacité du traitement immunosuppresseur
 - ✓ Identifier et appliquer les différentes stratégies thérapeutiques dans le cadre de l'insuffisance rénale chronique

Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée Universités Région AuRA

- ✓ Identifier les soins de support adaptés à la situation du patient et identifier les interlocuteurs compétents
- ✓ Analyser la pertinence du renouvellement de prescriptions, du changement de forme de médicament et de l'adaptation de la posologie de traitements de supports
- ✓ Identifier et caractériser les situations de renouvellement et d'adaptation des traitements et soins de support nécessitant un avis médical systématique
- ✓ Analyser la pertinence du renouvellement de prescription d'actes infirmiers
- ✓ Identifier les services de soins de support appropriés pour orienter les familles et les patients
- ✓ Évaluer l'abord vasculaire par un examen clinique approprié

➤ UE Parcours de Santé (4 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation des parcours de santé ;
- assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital ;
- approfondir :
 - ✓ les modalités d'exercice en pratique avancée,
 - ✓ les concepts, modèles et théories appliqués aux domaines d'exercice en pratique avancée (dépistage, personnes atteintes de pathologies listées dans le code de la santé publique etc.).

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique :
 - ✓ Identifier et mettre en œuvre les actions de prévention des complications potentielles en fonction de l'étape du parcours du patient.
 - ✓ Accompagner le patient vers un futur choix de technique de dialyse et/ou de greffe préemptive ou de soins conservateurs.
 - ✓ Apporter les explications requises sur la stratégie thérapeutique choisie par le patient en prenant en compte ses besoins.
 - ✓ Identifier les leviers et les freins à l'auto-soin, ainsi que le niveau de connaissance et de compréhension du patient.
 - ✓ Concevoir et mettre en œuvre les actions adaptées aux besoins d'apprentissage du patient vis-à-vis de ses traitements.
 - ✓ Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation thérapeutique portant notamment sur la néphroprotection, les activités sportives, le parcours de soin du patient, la diététique.
 - ✓ Concevoir et mettre en œuvre des actions de soutien et d'accompagnement des aidants, de la famille et de l'entourage en fonction des différentes étapes du parcours du patient.
- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés :
 - ✓ Coordonner la prise en charge et organiser le parcours du patient entre la ville et les établissements de santé et au sein des établissements en pré-suppléance et du patient greffé, notamment face à des situations complexes.
 - ✓ Organiser les files actives de patients pour réduire les délais de prise en charge.
 - ✓ Organiser le suivi du patient entre les différents établissements de soin ou services au sein d'un même établissement.
 - ✓ Conseiller les équipes sur la prise en charge des patients en situation complexe.

4. Psychiatrie et santé mentale

➤ UE Bases fondamentales (6 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- connaître les pathologies, leurs mécanismes physiopathologiques et psychopathologiques, les données épidémiologiques, les méthodes d'investigation et les thérapeutiques ;
- appliquer les connaissances acquises et mettre en œuvre les actions nécessaires à la prise en charge des patients en intégrant la perspective « soins infirmiers » et en s'appuyant également sur les sciences infirmières

➤ **UE Clinique (14 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- connaître et analyser la sémiologie des pathologies psychiatriques ;
- connaître les relations entre les pathologies et les éléments biographiques et facteurs environnementaux ;
- connaître les différentes classes thérapeutiques et les différentes indications des médicaments ;
- connaître les mécanismes de la toxicité des molécules et leurs effets indésirables liés ou non à l'effet pharmacologique ;
- connaître les différents mécanismes d'actions des médicaments et autres produits de santé ainsi que les risques de toxicité ;
- connaître les principales psychothérapies et leurs indications ;
- connaître les stratégies thérapeutiques afférentes aux pathologies ;
- connaître les référentiels scientifiques, recommandations et consensus élaborés par les autorités sanitaires et les sociétés savantes ;
- connaître les éléments de surveillance clinique et biologique ;
- connaître l'impact des pathologies sur l'adhésion aux traitements et l'engagement dans les soins.

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Analyser la situation clinique psychique, somatique et sociale du patient, ses besoins, ses difficultés, ses symptômes, ses ressources et les interactions avec l'entourage
- Evaluer l'état de santé du patient suivi, sa demande et le degré d'urgence de la situation lors de son accueil physique et téléphonique
- Repérer les difficultés d'apprentissage, d'interactions sociales et d'autonomie susceptibles de relever des troubles neuro-développementaux
- Evaluer le niveau de souffrance, de désorganisation psychique de la personne et l'impact sur sa vie personnelle, sociale et professionnelle
- Apprécier les limitations fonctionnelles et les capacités et aptitudes préservées
- Estimer le risque suicidaire
- Appréhender le risque de passage à l'acte auto agressif ou hétéro agressif
- Identifier les situations d'urgence et prendre les mesures appropriées
- Evaluer l'adhésion du patient à son projet de soins, l'alliance thérapeutique et identifier les réajustements nécessaires avec sa participation en tenant compte des recommandations de bonnes pratiques cliniques
- Evaluer l'observance, l'efficacité et les effets indésirables des traitements
- Évaluer cliniquement les stratégies de prévention et de réduction des pratiques d'isolement et contention mises en œuvre auprès du patient
- Evaluer la qualité de vie perçue, les capacités d'adaptation, les ressources propres et celles de l'entourage, les capacités de soutien de l'entourage, les représentations de la maladie, les retentissements des troubles sur la vie personnelle, sociale et professionnelle
- Apprécier la nécessité de concertation pluriprofessionnelle pour évaluer la situation
- Utiliser des outils d'observation clinique
- Utiliser les échelles d'évaluation appropriées à la situation en première évaluation et au cours de l'évolution
- Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé :
 - ✓ Adapter le projet de soin, de suivi et d'accompagnement en fonction de la situation clinique psychique, somatique et sociale du patient en coordination avec le médecin et les autres acteurs intervenant dans le parcours du patient, avec le patient et son entourage
 - ✓ Choisir les outils cliniques adaptés à la situation de la personne
 - ✓ Analyser la pertinence du renouvellement et de l'adaptation de la posologie des antipsychotiques, thymorégulateurs, antidépresseurs, traitements de substitution, traitements symptomatiques des effets indésirables, antalgiques, anxiolytiques et hypnotiques à partir de l'analyse de l'état de santé du patient

Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée **Universités Région AuRA**

- ✓ Analyser la pertinence de prescriptions de produits de substitution non soumis à prescription médicale et d'actions de prévention dans le cadre de démarches de prévention du risque somatique à partir de l'analyse de l'état de santé du patient
- ✓ Identifier les examens à prescrire pour la surveillance des effets des traitements dans le cadre des recommandations
- ✓ Identifier la nécessité d'examens complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation
- ✓ Identifier la pertinence d'orienter vers un programme d'éducation thérapeutique
- ✓ Identifier les activités à but thérapeutique et de réhabilitation psychosociale, pertinentes à partir de l'analyse de l'état de santé du patient
- ✓ Mettre en œuvre des activités à but thérapeutique et de réhabilitation psychosociale, spécifiques à la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques et/ou en situation de handicap psychique (psychothérapies structurées, programmes de réhabilitation et remédiation cognitives, ...)
- ✓ Accompagner le patient dans la ou les thérapies suivies
- ✓ Evaluer l'indication l'efficacité et la tolérance des suivis thérapeutiques individuels ou groupaux par l'infirmier et identifier la pertinence de son renouvellement

➤ **UE Parcours de Santé (4 ECTS)**

Cet enseignement est destiné à :

- maîtriser la conception, la mise en place, la coordination et l'évaluation des parcours de santé ;
- assurer le lien entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital ;

A l'issue de cette UE, l'apprenant devra avoir acquis les compétences suivantes :

- Elaborer et évaluer des projets personnalisés de soins et de vie en équipe, en association avec le patient et ses proches, en collaboration avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux et éducatifs
- Coordonner les interventions avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux et les activités intra-hospitalières et extra hospitalières en lien avec le projet de soins
- Concevoir des outils de prévention et de réponse aux situations de crises
- Conseiller les équipes sanitaires, sociales et médico-sociales sur la prise en charge des pathologies chroniques, sur la prévention et la réponse aux situations de crises
- Conseiller l'équipe de soins sur les indications et les limitations du recours aux soins sans consentement dans un objectif d'utilisation pertinente
- Conseiller l'équipe de soins sur les pratiques alternatives aux pratiques d'isolement et de contention
- Accompagner les équipes dans les situations de soins sans le consentement du patient, dans les pratiques respectueuses du respect des libertés fondamentales, dans un processus de raisonnement éthique
- Veiller à l'accès ou au maintien des droits de la personne

SEMESTRE 4 (30 ECTS)

➤ **UE Stage 2 : durée 4 mois (24 ECTS)**

Dans le domaine d'intervention étudié, le stage a pour objet de développer les compétences requises pour l'exercice d'infirmier en pratique avancée dans les rôles suivants :

- ✓ la clinique,
- ✓ le conseil, la consultation,
- ✓ l'éducation,
- ✓ le leadership,
- ✓ la recherche.

Les objectifs du stage sont de :

Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée **Universités Région AuRA**

- savoir évaluer une situation clinique et mettre en œuvre des actions à visée de conclusion clinique ou thérapeutique dans le cadre de la pratique avancée :
 - ✓ conduire un entretien avec le patient ;
 - ✓ réaliser une anamnèse de sa situation ;
 - ✓ procéder à un examen clinique ;
 - ✓ Effectuer les actes techniques et demander les actes de suivi et de prévention inscrits sur les listes en lien avec la mention et les pathologies concernées ;
 - ✓ Prescrire des examens de biologie médicale inscrits sur les listes en lien avec la mention et les pathologies concernées ;
 - ✓ renouveler ou adapter des prescriptions médicales en cours ;
 - ✓ prescrire des médicaments non soumis à prescription médicale obligatoire figurant sur la liste établie par l'ANSM en application de l'article R. 5121-202 du code de la santé publique ;
 - ✓ évaluer et transmettre les éléments de la situation de la personne ;
 - ✓ réaliser ces activités en présentiel ou à distance via les technologies de l'information et de la communication ;
- développer ses capacités réflexives en questionnant les sciences infirmières et les sciences contributives à l'exercice professionnel dans la réalisation des activités suivantes :
 - ✓ la prise en compte de l'environnement global du patient ;
 - ✓ l'orientation, l'éducation, la prévention et le dépistage ;
 - ✓ le conseil au patient, à son entourage et à d'autres professionnels ;
 - ✓ l'évaluation de l'adhésion et des capacités du patient ainsi que les risques liés aux traitements médicamenteux et non médicamenteux ;
 - ✓ la participation à l'organisation des parcours entre les soins primaires, les spécialistes de recours et les établissements et services de santé, médico-sociaux et sociaux ;
- développer la posture professionnelle attendue dans le cadre de la pratique avancée dans les activités suivantes :
 - ✓ l'enseignement, la formation facilitant l'apprentissage des patients, des apprenants, des pairs, et d'autres professionnels ;
 - ✓ la démarche qualité en initiant les bonnes pratiques cliniques au sein d'une équipe de professionnels de santé ;
 - ✓ la réflexion éthique ;
 - ✓ la recherche en s'impliquant dans la veille documentaire, l'utilisation des résultats de recherche, éventuellement la participation et la réalisation de travaux et leur valorisation.

➤ **UE Mémoire (6 ECTS)**

Au cours du quatrième semestre, les apprenants soutiennent un mémoire en lien avec la mention choisie. Le mémoire peut ou non être lié au stage. Il porte sur un aspect de l'exercice professionnel de l'infirmier en pratique avancée défini avec le responsable de l'enseignement. Un cahier des charges du mémoire est défini.

**Tableau : contenu et type d'enseignement pour la deuxième année S3 et S4
Pour chacune des 4 mentions**

Semestre	N° des UE	Intitulé des UE	Crédits européens	Coefficients	Nombre d'heures		
					CM *	TD	Travail Personnel
DE 2 - SEMESTRE 3 et SEMESTRE 4	UE 1	Recherche	3	1	X	X	X
	UE 2	Anglais	3	1		X	X
	UE 1 sp	Bases fondamentales	8	2	X	X	X
	UE 2 sp	Clinique	8	4	X	X	X
	UE 3 sp	Parcours de santé	8	4	X	X	X
	UE 1	Stage 4 mois	24	6			X
	UE 2	Mémoire	6	4		X	X
		TOTAUX		60			

** les CM seront réalisés en présentiel et en enseignement à distance*

III- 10 Politique des stages et cahier des charges du mémoire

Lieux de stages

Les stages cliniques seront réalisés dans toutes les structures sanitaires liées par convention avec les UFRs de Médecine partenaires, avec la collaboration de chaque coordinateur général des soins de ces structures. Les lieux de stages sont accrédités sur projet pédagogique par le comité de pilotage de la formation.

La recherche des stages

Les apprenants adressent une proposition de stage dans la liste accréditée. Les apprenants peuvent adresser une proposition pour un stage national ou international non référencé dans cette liste. Tous les stages font l'objet d'une convention entre chaque UFR de Médecine, l'établissement d'accueil et l'apprenant.

Modalités de suivi des stages

Pour le stage de DE1-S2 :

La période de stage est divisée en 2 fois 4 semaines. L'apprenant peut l'effectuer dans une même structure ou deux structures différentes en fonction des mentions pour lesquelles il postule. Le tuteur évaluera la motivation à l'engager dans la mention de son choix.

Ce stage donne lieu à un rapport de stage dont le format et le contenu sont déterminés par la composante ou la structure organisant la formation. Ce rapport sera évalué par le maître de stage et fera partie de l'évaluation finale du stagiaire.

Un portfolio précisant les compétences à atteindre (compétences et critères) permettra de suivre l'apprenant en stage (S2).

La validation de ce stage est prononcée par un jury composé d'au moins un enseignant-chercheur, du responsable des stages dans la formation au vu du rapport de stage et de l'évaluation du maître de stage.

Modalités du stage DE2 S4 :

Le stage est effectué sous la supervision d'un maître de stage qui favorise l'acquisition des compétences et l'autonomie progressive des stagiaires.

Un portfolio précisant les compétences à atteindre (compétences et critères) permettra de suivre l'apprenant en stage (S4).

Des séances régulières d'analyse des pratiques seront réalisées dans toutes les spécialités soit sur le terrain, soit à l'UFR de Médecine à raison de 3 séances par stage (1 avant le stage, 1 pendant le stage, 1 en fin de stage).

Le portfolio sera porté par la plateforme UNESS à laquelle chaque Université est affiliée par convention. L'évaluation du stage est réalisée par un jury composé au moins d'un personnel sous statut enseignant et hospitalier ou enseignant titulaire de médecine générale de deux enseignants intervenant dans la formation dont au moins un infirmier ou infirmier en pratique avancée et d'un infirmier encadrant le stage dans l'établissement d'accueil. Cette évaluation porte notamment sur les compétences transversales et spécifiques attendues.

Le pourcentage d'apprenants susceptibles d'effectuer un stage à l'étranger dans un organisme public ou privé : < 10 %

La validation des stages doit être obtenue pour valider la première année ainsi que la deuxième année du DE.

Cahier des charges du mémoire :

1. Objectifs généraux du mémoire :

Il s'agit, dans un contexte de pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'apprenant, de former de futurs professionnels capables de s'interroger en utilisant les données probantes, d'analyser et d'évaluer leurs pratiques professionnelles, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession d'infirmier en pratique avancée dans le système de soins

La rédaction du mémoire permet de mettre en relation et en perspective les apports des unités d'enseignement, les retours d'expériences faits à la suite des stages et une étude de la littérature.

2. Objectifs spécifiques du mémoire :

L'élaboration du mémoire vise à produire un impact à différents niveaux :

- Au niveau de l'apprenant : construire une identité professionnelle par un enrichissement théorique et une posture réflexive par rapport à une pratique professionnelle afin de développer ses capacités d'analyse, de synthèse, d'objectivation et de conceptualisation.
- Au niveau de la profession : approfondir un domaine en établissant des contacts avec des professionnels et des chercheurs, en produisant une réflexion qui pourra être utile aux membres de la profession, ou à d'autres professionnels partenaires et promouvoir le travail réalisé (communications, publications, etc.).
- Au niveau pédagogique et méthodologique : acquérir des connaissances spécifiques concernant les méthodologies de recherche, organiser son temps de travail, cerner les problèmes à résoudre, collecter des informations, les classer, acquérir un esprit critique, s'approprier une démarche autonome de réflexion et de rédaction et soutenir oralement le travail réalisé.

3. Types de mémoire possibles :

En fonction de leur projet professionnel, les apprenants rédigent un mémoire qui peut s'orienter suivant différents axes :

- Un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature ;
- Une analyse de pratiques professionnelles ;
- Un mémoire consistant en une analyse critique, s'appuyant sur l'expérience clinique et s'inscrivant dans un champ théorique déterminé ;

- Un mémoire de recherche

4. Validation du sujet :

L'équipe pédagogique composée au moins d'un enseignant-chercheur hospitalo-universitaire et d'un infirmier participant à la formation valide les sujets de mémoire.

5. Le dispositif pédagogique mis en place pour la réalisation du mémoire :

Le directeur de mémoire peut être infirmier ou un infirmier en pratique avancée. Il doit accompagner l'apprenant dans la sélection d'un thème et lui fournir un soutien méthodologique pour la mise en place du projet de mémoire, sa rédaction et sa soutenance.

La composante ou la structure assurant la formation met à disposition de l'apprenant un guide de rédaction précisant notamment le format et le contenu scientifique attendus.

6. Évaluation du mémoire :

L'évaluation du mémoire est réalisée par un jury comprenant au moins un enseignant infirmier, un personnel sous statut enseignant et hospitalier et le directeur de mémoire. Le jury, qui comprend au moins trois membres dont l'un est extérieur à la structure de formation, est présidé par un personnel sous statut enseignant et hospitalier.

L'évaluation porte à la fois sur le document écrit et la présentation orale du mémoire par l'apprenant et un temps d'échanges avec le jury. Elle est fonction de la réalisation des objectifs généraux et spécifiques.

III- 11 Choix de la mention de DE2

Ce choix comporte plusieurs étapes :

1. L'apprenant à la fin du S1 DE1 peut choisir une à deux mentions sur les 4, en vue de ses périodes de stage,
2. A l'issue du DE1, il formule un choix pour une mention.
3. Lors du redoublement de la première année, l'apprenant pourra soit conserver son premier choix de mention et retourner dans le service ou un autre de la même spécialité médicale, soit choisir un stage dans une autre mention.

III- 12 Co-habilitations :

Les enseignements des différentes mentions sont réalisés par les enseignants des Universités référentes dans ces différentes UFRs, ainsi que par les cadres de santé et des infirmiers issus des Instituts de Formation ou des terrains de stage, par le biais d'une convention.

IV. NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE

En DE1 : 80 apprenants pour l'ensemble des Universités partenaires

En DE2 : 20 apprenants par mention pour l'ensemble des Universités partenaires (hors dispositif VAP)

V. MOYENS AFFECTES A LA FORMATION

V-1 Composition du Comité de pilotage régional et des comités de pilotage locaux

1. COMITE DE PILOTAGE REGIONAL

Le comité de pilotage régional se réunit une fois par semestre au moins et plus en cas de besoin. Les comptes rendus de réunion sont adressés à tous les membres du comité pédagogique qui seront invités à commenter et compléter en fonction de leurs expertises

Sa composition est la suivante :

- Les Directeurs des UFR Médecine ou leur représentant
- Le responsable du DE : Pr Christian BOISSIER (Saint-Etienne)
- Les responsables médicaux locaux du DE IPA
- Les responsables paramédicaux locaux du DE IPA
- Les responsables administratifs locaux du DE IPA
- Les Directeurs des 4 mentions
- Les Coordinatrices générales des soins des CHU

2. COMITES DE PILOTAGE LOCAUX

Organisation site de Clermont-Ferrand - Mention Psychiatrie et Santé Mentale

Comité de pilotage	Coordination administrative UFR de Médecine Université Clermont Auvergne Pr CLAVELOU – Doyen / Mme ROBERT – Responsable Administrative
	Coordination pédagogique du Diplôme d'État : Pr LLORCA / Mme POLICARD Coordination pédagogique de la mention : Pr LLORCA / XXX

Organisation site de Grenoble - Mention Pathologies chroniques stabilisées : prévention et poly-pathologies courantes en soins primaires

Comité de pilotage	Coordination administrative UFR de Médecine Pr Patrice Morand – Doyen / Mme Caroline Van Der Heijde – Responsable Administrative
	Coordination pédagogique du Diplôme d'État IPA : Pr Sophie Blaise / Mme Claire Alborghetti Coordination pédagogique de la mention : Pr Sophie Blaise / Mme Marie-Ange Gallet

Organisation site de Lyon - Mention

Comité de pilotage	Coordination administrative UFR de Médecine
	Coordination pédagogique du Diplôme d'État IPA : Coordination pédagogique de la mention :

Organisation site de St-Etienne - Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale

Comité de pilotage	Coordination administrative UFR de Médecine Mr Christophe Bernard
	Coordination pédagogique du Diplôme d'État IPA : Christian Boissier - Me Hayet Achfari Coordination pédagogique de la mention : Pr Eric Alamartine - Me Coralie Chamard Boudet

V-2 Equipe pédagogique

CLERMONT-FERRAND

Mention Psychiatrie et Santé Mentale

DE 1 Tronc commun	SEMESTRE 1		SEMESTRE 2	
	UE Clinique (15 ECTS)	Pr DURANDO Mr FOUGERE	UE Clinique (6 ECTS)	Pr DURANDO Mr FOUGERE
	UE Sciences Infirmières et pratiques avancées (6 ECTS)	Pr AUTHIER Mme MOUREY	UE Formation et Analyse des Pratiques Professionnelles (6 ECTS)	Pr BROUSSE Mme GONIN
	UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie (3 ECTS)	Pr BAZIN Mr LAPORTE	UE Santé Publique (6 ECTS)	Pr GERBAUD Mme CHERILLAT
	UE Langue Vivante (3 ECTS)	Mme RIBAUD Mme BORDAT	UE Recherche (6 ECTS)	Pr RICHARD Mme POLICARD
	UE Méthodes de travail (3 ECTS)	Dr LIBERT Mme BOUCHERET SERRE	UE Stage 2 mois (6 ECTS)	Dr CASSAGNES Mme LAC

DE 2 Mention 4	SEMESTRE 3		SEMESTRE 4	
	UE Recherche (3 ECTS)	xxx	UE Mémoire (6 ECTS)	xxx
	UE Langue Vivante (3 ECTS)	xxx		
	UE Bases fondamentales (6 ECTS)	xxx	UE Stage 4 mois (24 ECTS)	xxx
	UE Clinique (14 ECTS)	xxx		
UE Parcours de Santé (4 ECTS)	xxx			

GRENOBLE

**Mention Pathologies chroniques stabilisées : prévention et poly-pathologies courantes
en soins primaires**

DE 1 Tronc commun	SEMESTRE 1		SEMESTRE 2	
	UE Clinique (15 ECTS)	Pr S Blaise	UE Clinique (6 ECTS)	Pr S Blaise
	UE Sciences Infirmières et pratiques avancées (6 ECTS)	Dr Y Gaboreau Me MA Gallet	UE Formation et Analyse des Pratiques Professionnelles (6 ECTS)	Dr B Boussat Me V.Mantonnier M L. Roux Goudin
	UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie (3 ECTS)	Pr V Scolan Me F Labolle-Melchior	UE Santé Publique (6 ECTS)	Dr A Seigneurin Me M.Luthringer
	UE Langue Vivante (3 ECTS)	Me Camille Biros Me S Durville	UE Recherche (6 ECTS)	Dr A Ego Me A.Danjou
	UE Méthodes de travail (3 ECTS)	Dr P Gillois Me P Martin	UE Stage 2 mois (6 ECTS)	Dr S Lablanche Me D Chauvin

DE 2 Mention	SEMESTRE 3		SEMESTRE 4	
	UE Recherche (3 ECTS)	Dr A Ego Me A Danjou	UE Mémoire (6 ECTS)	Pr C Pison Me M-A Gallet
	UE Langue Vivante (3 ECTS)	Me Camille Biros Me Mathilde Cheix		
	UE Bases fondamentales (6 ECTS)	Pr R Tamisier Me E Giraud	UE Stage 4 mois (24 ECTS)	Pr S Blaise Me D Chauvin
	UE Clinique (14 ECTS)	Dr S Lablanche		
UE Parcours de Santé (4 ECTS)	Pr P Imbert Me I Debray			

**Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée
Universités Région AuRA**

LYON

Mention.....

DE 1 Tronc commun	SEMESTRE 1		SEMESTRE 2	
	UE Clinique (15 ECTS)	xxx	UE Clinique (6 ECTS)	xxx
	UE Sciences Infirmières et pratiques avancées (6 ECTS)	xxx	UE Formation et Analyse des Pratiques Professionnelles (6 ECTS)	xxx
	UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie (3 ECTS)	xxx	UE Santé Publique (6 ECTS)	xxx
	UE Langue Vivante (3 ECTS)	xxx	UE Recherche (6 ECTS)	xxx
	UE Méthodes de travail (3 ECTS)	xxx	UE Stage 2 mois (6 ECTS)	xxx

DE 2 Mention	SEMESTRE 3		SEMESTRE 4	
	UE Recherche (3 ECTS)	xxx	UE Mémoire (6 ECTS)	xxx
	UE Langue Vivante (3 ECTS)	xxx		
	UE Bases fondamentales (6 ECTS)	xxx	UE Stage 4 mois (24 ECTS)	xxx
	UE Clinique (14 ECTS)	xxx		
UE Parcours de Santé (4 ECTS)	xxx			

ST-ETIENNE

Mention Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale

DE 1 Tronc commun	SEMESTRE 1		SEMESTRE 2	
	UE Clinique (15 ECTS)	Pr Eric Alamartine Me Coralie Chamard Boudet	UE Clinique (6 ECTS)	Pr Eric Alamartine Me Coralie Chamard Boudet
	UE Sciences Infirmières et pratiques avancées (6 ECTS)	Pr Philippe Berthelot Me Isabelle Brunet	UE Formation et Analyse des Pratiques Professionnelles (6 ECTS)	Pr Philippe Berthelot Me Isabelle Brunet
	UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie (3 ECTS)	Pr Pascale Vassal Mr David Pelissier	UE Santé Publique (6 ECTS)	Pr Béatrice Trombert Me Carole Mure
	UE Langue Vivante (3 ECTS)	Mr Finn Mr Rima	UE Recherche (6 ECTS)	Pr Franck Chauvin Me Elise Verot
	UE Méthodes de travail (3 ECTS)	Dr Angélique Savall Mr YF Garnier	UE Stage 2 mois (6 ECTS)	Christian Boissier Me Hayet Achfari

DE 2 Mention	SEMESTRE 3		SEMESTRE 4	
	UE Recherche (3 ECTS)	Pr Franck Chauvin Me Elise Verot	UE Mémoire (6 ECTS)	Dr Angélique Savall Mr YF Garnier
	UE Langue Vivante (3 ECTS)	Mr Finn Mr Rima		
	UE Bases fondamentales (6 ECTS)	Christophe Mariat Me Terbah Grillet	UE Stage 4 mois (24 ECTS)	Christian Boissier Me Hayet Achfari
	UE Clinique (14 ECTS)	Pr Eric Alamartine Me Coralie Chamard Boudet		
UE Parcours de Santé (4 ECTS)	Pr Philippe Berthelot Me Isabelle Brunet			

V-3 Locaux

Les locaux du campus santé de chaque Universités et ceux du CHRU seront mis à disposition des équipes enseignantes.

V-4 Financiers

Tarifification par régime d'inscription votée par les instances universitaires de chacune des UFRs partenaires :

REPRISE D'ETUDES	FORMATION CONTINUE
1 575 EUROS	4 575 EUROS
DROITS D'INSCRIPTION MASTER	DROITS D'INSCRIPTION MASTER

VI. NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Christian BOISSIER – Médecine Vasculaire (51.04) VP Universitarisation des Professions de Santé
Université Jean Monnet – UFR Médecine Saint-Etienne

VII. DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

L'évaluation de la formation se fondera sur des résultats des apprenants au regard des objectifs fixés.
La compétence des nouveaux titulaires du DE-IPA aura été évaluée pour de la remise finale du diplôme.

Elle se fera par l'intermédiaire d'un portfolio qui suivra la progression des compétences de l'apprenant et l'interaction avec les tuteurs.

Les autres acteurs, enseignants–chercheurs, référents métiers, employeurs et apprenants seront interrogés quant à leurs attentes respectives).

Les modalités reposent sur plusieurs niveaux d'évaluation :

- Au terme de chaque unité d'enseignement, une enquête de satisfaction sera administrée aux apprenants sur la plateforme SIDES portant sur le contenu (adaptation au contexte de la pratique avancé, items superflus ou manquants...) et la forme (qualité pédagogique de l'enseignant, format des cours).
- A l'issue de chaque semestre, une rencontre entre le responsable du DE ou de la mention et les apprenants concernant les conditions des études et les améliorations nécessaires à introduire.
- Le suivi des apprenants par questionnaire en ligne permettra de mesurer leur insertion professionnelle ;
- Selon le projet professionnel du diplômé, les employeurs seront interrogés 2 ans après leur diplomation afin d'ajuster la formation aux objectifs des services/ de première sortie du diplôme afin d'évaluer la réponse aux attentes des employeurs.

Le programme d'enseignement sera réadapté d'une année sur l'autre pour répondre aux attentes des apprenants, à l'évolution de l'exercice professionnel, aux changements règlementaires.